

COMPTE-RENDU RÉUNION PROMO-RELAX du 16 juin 2023 – 19H

Présents : ANGERS ST LEONARD (RAIMBAULT Jean-Paul, LE PLEUX Yann, DUBLINEAU Romain) – BAUGE (SANTOS Julio, MENANTEAU Mickaël) – BAUNE (COUSIN Christophe, BOSSE Vincent) – BOUCHEMAINE TTA (LUCAS Patrick, CRAGNOLINI Thierry) – CHALONNES (BIGORRE Martial) – LES LOUPS D'ANGERS (CHAILLOU Daniel) – MURS-ERIGNE (ABELARD Hervé) – NUEIL (CHARRON Philippe, MERCERON Thierry) LES PONTS DE CE (JAUD Bernard, BOITARD Jean-Pierre, HERVE Florent) – ST GEORGES (CHRETIEN Jean-Claude) – STE GEMMES (KALHOUCHE Bernadette) – ST SYLVAIN (ROULLEAU Jean-François) – TRELAZE (MARREAU Joël) – COMITE (Ghislain SÉRASIN, Claude TROISPOILS, Anita MULLARD).

13 clubs présents sur 16 (21 participants(es)).

Après discussion, il est décidé :

- Les joueurs/joueuses continueront à jouer avec une licence « loisir ».
- Lors de la saisie des résultats, il ne faudra pas faire de remonter de feuille GIRPE mais saisir sur SPID mon club seulement la composition des équipes et le résultat de la rencontre.
- Il n'y aura pas d'échange de points pour les joueurs/joueuses comme le prévoient les règlements fédéraux.
- Ce championnat est renommé « **Championnat Loisir** ».
- En accord avec les clubs présents, il est acté d'une augmentation du prix de l'engagement à 40€ par équipes, applicable dès la saison 2023-2024. Le coût actuel était trop faible vis-à-vis du temps passé par le secrétariat du comité pour la gestion informatique (Spid).